



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 28 avril 2025

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Mathieu Balsiger et consorts., déposée lors de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2024, intitulée « Interpellation concernant la cohabitation entre les VTT, les promeneurs et les agriculteurs sur les hauts de la commune »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2024, le Conseiller communal Mathieu Balsiger a déposé une interpellation sous le titre " **Interpellation concernant la cohabitation entre les VTT, les promeneurs et les agriculteurs sur les hauts de la commune.** ", texte cosigné par cinq élu.es.

Pour rappel, l'interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité.

Notre autorité informe de la manière suivante :

La cohabitation entre les divers intervenants aux Pléiades préoccupe la Municipalité de Blonay – Saint-Légier depuis de nombreuses années. Elle est multifactorielle et complexe. Plusieurs pistes de réflexions et d'actions ont été menées. Cette problématique a déjà fait l'objet de plusieurs interventions et réponses au sein du Conseil communal.

L'usage des VTT en forêt ou sur les pâturages soulève des préoccupations variées, qui s'articulent autour du respect des propriétaires, de la protection de l'environnement, de la cohabitation avec d'autres usagers de la nature, et du respect des législations en vigueur. Il est essentiel d'examiner la législation en place au niveau cantonal et fédéral, et d'explorer les perspectives des différents acteurs impliqués.

Parmi les actions entreprises par la Commune au niveau local, nous mentionnons :

Les services de la Commune collaborent déjà avec les communautés de VTT pour aménager des pistes officielles, balisées et sécurisées, qui répondent aux normes de sécurité et de conservation, tout en satisfaisant les attentes des utilisatrices et utilisateurs.

La Municipalité s'investit pour la recherche de solution avec MOB-MVR pour le transport des VTT et la cohabitation harmonieuse avec les usagers et usagères du train pour Les Pléiades.

Les services et la Municipalité s'investissent dans la gestion des conflits, développent des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la courtoisie entre les usagers et usagères et signaler clairement les règles.

Des barrières et des passages à vache sont construits et installés par le service des forêts, en entente avec les agriculteurs et agricultrices, sur les lieux problématiques.

Une vidéo de sensibilisation, avec l'intervention de l'interpellant et sera diffusée prochainement sur les canaux de la Commune.

La Commission de coordination des Pléiades, présidée par la déléguée municipale, se réunit deux fois par années, mettant autour de la table un nombre important d'actrices et acteurs des Pléiades (AVR, MOB, MVT, restauratrices et restaurateurs, Coopérative des Pléiades, Ecole suisse de ski, Association Narcisses Riviera, etc.). Les autorités encouragent un dialogue ouvert entre toutes et tous, entend les préoccupations et élabore des solutions pragmatiques et collaboratives qui tiennent compte des intérêts de toutes et tous.

Cadre légal

Législation fédérale

La loi forestière fédérale en Suisse met l'accent sur la protection et la gestion durable des forêts. Elle stipule que les forêts doivent être accessibles au public pour des activités récréatives, mais cette accessibilité doit être équilibrée par des efforts de conservation et de protection des écosystèmes. Ainsi, l'utilisation des forêts à des fins de loisirs, y compris le VTT, peut être autorisée tant qu'elle ne nuit pas à leur biodiversité et aux fonctions écologiques essentielles.

Législation cantonale vaudoise¹

Le canton de Vaud précise ces directives en imposant des restrictions additionnelles pour la pratique du VTT en forêt. Par exemple, il peut y avoir des règlements spécifiques concernant les sentiers autorisés et interdits, afin de minimiser l'impact environnemental et d'assurer la sécurité de tous les usagers de ces espaces.

Dans le périodique pour les communes vaudoises n°64 de juin 2022, on peut lire : « Comme dans le domaine routier, en forêt il y a aussi des normes à respecter. Les adeptes de VTT peuvent ainsi circuler uniquement sur les routes ou les chemins carrossables. Hors de ces routes et chemins (par exemple sur les sentiers pédestres, dans les boisements forestiers ou encore sur les pistes des machines forestières), la pratique du VTT est interdite puisqu'elle peut notamment porter atteinte au sol, au sous-bois ou encore à de nombreuses espèces animales. Les contrevenants peuvent se voir infliger des amendes. »

Acteurs et Perspectives

Préoccupations des agriculteurs

Pour les agriculteurs, la pratique du VTT peut entraîner des préoccupations, notamment en ce qui concerne l'accès et la traversée des terres agricoles. Des passages non autorisés peuvent endommager les cultures ou perturber le bétail, entraînant des pertes économiques. Les agriculteurs s'inquiètent également des risques de biosécurité, car le passage des cyclistes peut introduire des maladies ou des espèces invasives sur leurs terres. Ainsi, il est crucial de sensibiliser les cyclistes à l'importance de respecter les clôtures et les barrières, et d'utiliser uniquement les sentiers autorisés, afin de minimiser les perturbations pour l'activité agricole. Une collaboration renforcée entre les collectivités locales, les associations de VTT et les agriculteurs est essentielle pour développer des solutions respectueuses de l'environnement et de l'activité agricole.

Le service des forêts de Blonay – Saint-Légier rencontre volontiers les agriculteurs et agricultrices de la Commune pour trouver ensemble des solutions, autant que faire se peut, pour soulager la cohabitation. Le service des forêts a construit et installé plusieurs passages en bois pour plusieurs propriétaires, dont l'interpellant. De même, le service s'implique dans la création et l'installation de barrières pour protéger les prairies de narcisses ou le passage sauvage dans certains accès à la forêt. Ceci aux frais de la Commune.

¹ <https://info.vd.ch/canton-communes/2022/juin/numero-64/pratique-du-vtt-comment-rouler-en-respectant-la-foret#:~:text=et%20chemins%20carrossables,-,Le%20VTT%20en%20forêt%20est%20autorisé%20dans%20le%20canton%20de,les%20routes%20et%20chemins%20carrossables.&text=Comme%20dans%20le%20domaine%20routier,routes%20ou%20les%20chemins%20carrossables.>

Préoccupations des résidentes et résidents

Les habitantes et les habitants vivant à proximité des pistes de VTT, en particulier celles qui se sont développées de manière sauvage, peuvent exprimer plusieurs préoccupations légitimes. Ces préoccupations se concentrent souvent sur la sécurité, les incivilités, et l'impact environnemental, ainsi que sur la cohabitation harmonieuse entre différentes utilisations du territoire.

Les pistes de descente sauvages peuvent représenter un danger, non seulement pour les cyclistes eux-mêmes, qui peuvent se blesser sur des parcours non balisés, mais aussi pour les randonneuses et randonneurs et autres habitantes et habitants. Le croisement inopiné de sentiers sauvages dans les zones résidentielles ou à proximité des chemins piétonniers peut conduire à des accidents.

Le développement non contrôlé de pistes peut accélérer l'érosion des sols.

Finalement, les pistes sauvages peuvent traverser des propriétés privées sans autorisation, créant des tensions avec les propriétaires terriens qui souhaitent préserver l'intégrité de leurs terres.

La Municipalité a provoqué et mené des médiations à plusieurs reprises entre les représentantes et représentants de l'Association VTT Riviera et les résidentes et résidents, ou agricultrices et agriculteurs. Le dialogue et les échanges sont fluides. Les recherches de solutions sont toujours encouragées.

Préoccupations environnementalistes

Les groupes environnementaux expriment souvent des préoccupations concernant l'érosion des sols, la perturbation de la faune, et la détérioration de la flore due au passage fréquent des VTT. Ils prônent généralement pour un renforcement des restrictions sur les itinéraires et des campagnes de sensibilisation sur l'impact écologique. Au niveau du Canton de Vaud, c'est la Division Biodiversité et Paysage qui intervient. Au niveau local, des habitantes et habitants de notre Commune nous signalent régulièrement des impacts de la pratique du VTT et du motocross dans les forêts.

Responsabilité des propriétaires forestiers

Les propriétaires forestiers jouent un rôle crucial dans la gestion et l'entretien des forêts, incluant les zones utilisées pour le VTT. Ils ont la responsabilité de veiller à ce que l'écosystème forestier soit préservé, ce qui peut inclure la mise en œuvre de mesures de protection contre l'érosion des sols causée par les cyclistes. De plus, ils peuvent collaborer avec les autorités locales pour définir des zones spécifiques où le VTT est autorisé, afin de réduire l'impact sur les zones sensibles. Les propriétaires ont également la tâche de signaler toute dégradation ou usage inapproprié aux autorités compétentes pour assurer une intervention rapide et efficace.

Vu la préoccupation, un aide-mémoire à l'usage des propriétaires forestiers a été édité en mars 2024².

Pratiquantes et pratiquants de VTT

Les amateurs de VTT mettent en avant leur droit à utiliser les espaces naturels pour des activités saines et récréatives. Ils soulignent souvent la nécessité d'avoir accès à un réseau suffisant de pistes dédiées pour éviter une concentration excessive sur quelques sentiers, ce qui pourrait augmenter l'impact environnemental. Il s'agit également de proposer des niveaux de difficultés différents correspondant à tous publics. La Municipalité comprend et accompagne volontiers le développement sportif sur la Commune.

Retombées touristiques et économiques

La Municipalité a pleinement conscience du potentiel de développement que représente les infrastructures dédiées au VTT.

La pratique du VTT génère des retombées économiques significatives et contribue activement au développement touristique, en particulier dans des régions comme Blonay - Saint-Légier.

² <https://www.foretsuisse.ch/foretsuisse/savoir/aide-memoires/Le%20VTT%20en%20forêt.pdf>

Le VTT est une activité de plein air qui attire un nombre croissant de touristes, particulièrement ceux et celles en quête de loisirs actifs dans des environnements naturels ou de sensations fortes. Les destinations qui développent des sentiers bien conçus et signalés peuvent devenir des pôles d'attraction pour les passionnés de VTT.

L'organisation d'événements de VTT, tels que des compétitions et des courses, attire des participants et des spectateurs du monde entier, apportant ainsi des retombées directes pour les commerces locaux et contribuant à renforcer l'image de marque régionale.

En tant qu'activité durable et en plein essor, le VTT peut mettre en valeur le patrimoine naturel d'une région. La promotion de parcours emblématiques et de panoramas uniques renforce l'attrait touristique général de la région.

Le développement d'infrastructures dédiées au VTT, telles que des pistes cyclables, un skillspark, un pumptrack ou des événements compétitifs, crée des opportunités d'activités économiques et touristiques incontestables.

Les cyclistes, qu'ils soient des habitantes et habitants ou des visiteurs de l'extérieur, génèrent une demande accrue pour les services de restauration, d'hébergement, et autres commodités touristiques. Cela peut inclure des hôtels, des gîtes, des restaurants, et des cafés.

En conclusion, le développement et la promotion du VTT dans des zones telles que Blonay - Saint-Légier peuvent fortement contribuer à l'économie locale en renforçant l'attractivité touristique. Toutefois, tout cela doit être équilibré avec des pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour assurer une croissance positive et non invasive. La Municipalité s'y emploie.

La démarches de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier pour le plan de gestion des VTT dans les hauts de la Commune

Les autorités de Blonay - Saint-Légier se trouvent souvent dans une position d'équilibre, cherchant à répondre aux besoins des résidentes et résidents, des touristes sportifs, tout en protégeant les intérêts écologiques et des propriétaires. Son rôle inclut la mise en œuvre de panneaux d'information, l'entretien des sentiers, et parfois la mise en place de sentiers spécifiques pour différentes activités.

Toutefois, malgré les importants moyens mis pour faire avancer le dossier de plan de gestion global des VTT dans les hauts de la Commune et de la reconnaissance de la piste de descente BlackMetal, les divers services de l'État peinent à trouver des solutions acceptables pour tout le monde. Un nombre important de contraintes s'implémentent dans ce dossier, drainant avec lui des dépenses considérables en temps et en argent. Des va-et-vient et des incompatibilités d'exigences entre les services ralentissent grandement le processus.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Pour le secrétaire

E. Roulet

Délégation municipale : Mme Laura Ferilli, municipale